

Gilbert Hubé

***La troisième n'est pas ce que vous croyez, mais peut-être bien que si*¹ !**

C'est alors toujours la 3^{ème}, le bon choix, Mais cette 3^{ème} est singulière, elle ne parle pas, ou elle se cache, elle est muette².

La troisième n'est pas une association, mais effet d'au moins deux écoles engagées dans un même dispositif de passe et de passes effectives dans ce dispositif. C'est le retour de cet effet, inenvisagé jusqu'ici sur ces écoles qui, pour une large part, les a mises en difficulté ces dernières années.

La troisième est une dimension de l'école. Elle se dévoile dans la situation actuelle, comme étant ce qui est rejeté par l'associatif, éminemment par *la lettre lacanienne*. Mais ceux qui, membres de cette association, ou l'ayant été encore récemment, ne se préoccupent que de cette dimension, ceux-là se trouvent sans association ; voire, ayant rejeté le choix associatif, déniaient *la troisième* comme effet d' « entre au moins deux ».

Enfin, l'EPSF, en tous cas je l'imagine, se trouve re-confrontée à *cette troisième*, mais avec un partenaire clivé, entre une part qui la rejette et une autre embarrassée par la question de sa condition associative.

Essayons d'explicitier cela dont l'enjeu me paraît être rien moins que de fonder un dispositif de passe commun à au moins deux associations, organisées en conséquence de ce qu'elles désirent faire école.

Rappelons d'abord une réussite de ce dispositif : il est lui-même une exception qui a inversé, pendant dix ans, une tendance générale dans le mouvement analytique, à savoir le morcellement et les scissions. Non seulement six Analystes de l'École ont été nommés, mais il a constitué, et il le fait encore, un obstacle à la dispersion des analystes. En témoigne par exemple l'embarras du président de *la lettre lacanienne* qui, dans un récent courrier, formule cette dénégation : « si nous devons cesser notre travail ensemble autour de la passe, ce serait par un dénouage et non une rupture totale ayant valeur de scission. »

Il apparaît que la passe, à travers un tel dispositif, affecte, modifie, subvertit l'assemblage initial des associations, au-delà de ce qui leur est supportable parfois, et qu'une modalité donnant prévalence aux formes sociales plus usuelles, lui soit préférée.

¹ Exposé lors de la rencontre pour *la troisième*, le 12 mars 2011.

² S. Freud - S. Ferenczi, *Correspondance*, t. I, Paris, Calman-Lévy, 1992, lettre 307, p. 407.

La crise que nous connaissons, le refus, exprimé par Jean Fortunato³, de voir le Collège de la passe et ses réunions publiques prendre une tournure politique, et son interprétation appelant à l'imminence d'une *troisième*, comme Lacan a fait entrer les éléphants dans son séminaire, nous permet peut-être de saisir ce quelque chose qui est resté inaperçu, impensé peut-être : la passe, via le dispositif commun implique une dimension d'école, supplémentaire aux écoles-associations, qui attende au narcissisme de ces dernières.

Ce qui se passe actuellement en est une conséquence. Il ne faut pas lire le moratoire comme déterminant la crise, mais bien comme une conclusion réactionnelle de l'une des écoles à l'émergence de *la troisième* comme dimension d'école supplémentaire, extraordinaire à leurs fonctionnements. J'y reviendrai.

Revenons d'abord sur la question associative.

La troisième se dévoile là où actuellement manque une association et du coup, on aperçoit qu'elle en exige au moins deux.

Il faut donc au moins deux écoles ou associations pour qu'existe *la troisième*. *La lettre lacanienne* ne peut plus être l'une de ces deux associations. Si nous voulons continuer, il faudra donc une autre association ou école avec l'EPSF, il faudra que l'EPSF accepte une nouvelle deuxième association qui ne viendra pas à la place de celle qui s'est retirée. Et comme pour les trois prisonniers pour lesquels il n'y a pas de second, ni de troisième, chaque école sera première pour penser avec l'autre et chacune seconde comme lieu de cette pensée. Une nouvelle association ne serait ni troisième, ni même seconde, ou elle le sera comme l'autre, seconde par rapport au dispositif de passe.

La lettre lacanienne ne peut plus être l'une de ces deux. L'EPSF, peut-être !

Je vais m'expliquer.

Nous sommes au bout des conséquences d'une certaine manière de compter. *La lettre lacanienne* ne peut pas compter avec *la troisième*. Son aveuglement par le numérique ne lui a pas permis de découvrir cette *troisième*. Parce qu'avant le dispositif commun, l'EPSF avait déjà son dispositif auquel le dispositif commun a été identifié, tout le monde a pu croire que l'EPSF était la première et *la lettre* à tout jamais seconde. Ne pouvant pas se défaire de ce face à face, elle a cherché vainement une troisième association, au regard de laquelle elle aurait pu être précédente, rétablissant la préséance de *la lettre* sur le dispositif.

Un échange lors de la réunion du 18 septembre dernier⁴, entre un membre de *la lettre* qui n'était pas encore président, et un membre de

³ Cf. J. Fortunato, « En dehors des limites de la loi », *Carnets de l'EPSF*, n° 79, 2011, p. 7.

⁴ Réunion commune de l'EPSF et de *la lettre lacanienne* du 18 septembre 2010, au FIAP à Paris.

l'EPSF, me semble significatif. Si *la lettre lacanienne* se retire du dispositif, dit l'un, elle se retrouvera nue, sans rien, et l'EPSF, inchangée, aura tout. À quoi l'autre répond, étonnée : mais enfin vous avez inventé le dispositif commun, comment pouvez vous dire qu'il y aurait ou rien ou tout ?

La suite a montré que cela, cette invention, du commun introduit dans un dispositif pré-existant, restait étrangère à *la lettre lacanienne* et que la troisième de deux lui était irréprésentable.

Mais depuis un certain temps et un temps certain, cela ne lui était pas possible. *La lettre lacanienne* est, depuis le début, confrontée à une logique de se compter 3, qui pourrait donner consistance à « se », ce soi, qui compte. Aussi fallait-il trouver, une troisième association pour qu'il y en ait 1, 2 et 3...

L'effectivité d'une *troisième*, par les nominations et le Collège, ne pouvait pas entrer dans ce décompte, et l'issue a été la progressive mise en forme, par un clivage, d'un Maître d'École en lieu et place de cette troisième émergente. Il ne s'agit pas d'une personne, même si des personnalités peuvent s'y prêter, mais d'une figure logique. Ce qu'a produit le dispositif commun de la passe dans *la lettre lacanienne*, c'est cette figure du Maître-d'École, et un reste. Le Maître d'École n'est pas celui d'un enseignement, mais celui qui dispose des récréations et qui peut renvoyer chacun à ses propres affaires ou idéalement à son propre compte, là où rien n'est commun : c'est peut-être là le socle maintenu de QEP⁵ à *la lettre lacanienne*.

Le résidu est tout autant effet, effet qui reste lié à sa cause, la passe, et s'y incarne le paradoxe : *la troisième* n'est pas ce que vous croyez, mais peut être que si ! Ce paradoxe traverse un petit groupe qui partage un intérêt, une attention pour une dimension d'école, pour certains sans rapport avec de l'associatif quand pour d'autres, elle passe par l'au moins deux écoles.

Mais revenons à cette réunion du 18 septembre dernier.

Un membre de l'EPSF a témoigné du même embarras que son interlocuteur. Pourquoi n'a-t-il pas dit : nous avons ensemble inventé le dispositif commun ? Là aussi, à l'EPSF, depuis le début, une erreur dans les comptes, propres ou communs. Si *la lettre* se révèle avec le Maître d'École, l'EPSF constitue quelque chose comme une École-Maître ! En témoignerait aujourd'hui sa satisfaction depuis le bon mot de J. Fortunato, *la troisième*⁶ !

⁵ « Qu'est-ce qu'une école pour la psychanalyse ? » (QEP), association fondée en 1997. En 2000, après sa dissolution, est créée l' « Association pour une école de la psychanalyse » (APEP) qui devient en 2003 *la lettre lacanienne, une école de la psychanalyse*.

⁶ J. Fortunato, « En dehors des limites de la loi », *op. cit.* Pour Freud « le même trait peut-être trait d'esprit ou grossièreté selon le tiers auquel il est adressé » et c'est bien l'effet produit par cette nomination de *la troisième*. Elle concerne un indécidable (association ou non) et nous convoque à un acte. La question soutenue par ce texte concerne l'irruption d'un réel entre deux écoles et les modes dont chacune pourrait l'inscrire dans son fonctionnement en ne récusant pas qu'il s'agit d'un effet de son propre désir d'école, s'il y a.

Quel *Witz* ! Mais un mot d'esprit a cette vertu psychothérapeutique de soulager et de réaliser une paroisse, qui peut donc continuer à se maintenir sous la même censure.

Et singulièrement compter 3 temps sans s'apercevoir que s'il y a eu dispositif commun, et il y a eu dispositif commun, nous n'avons, en commun, qu'un temps, celui de ce dispositif. Certes l'EPSF a connu un dispositif d'un autre temps, certes ce dernier a été le fond sur lequel le dispositif commun s'est posé, mais les 3 temps appartiennent à l'EPSF d'avant le dispositif commun, cette école qui semble soulagée de pouvoir insérer *la troisième*, ce qui est là aujourd'hui devant nous comme une pomme devant un poisson, dans une continuité historique.

Eh bien, non, *la troisième* qui était déjà là, muette, depuis quelques années, non en gésine, mais en souffrance, *cette troisième* est un élément nouveau. C'était déjà là, mais là où c'était, muet, il nous faut peut-être maintenant faire dire et entendre. Et il nous faudra peut-être reconnaître que nous avons inventé un dispositif sans le fonder ; il ne peut être véritablement commun qu'au prix d'une structure des associations qui les fasse écoles du commun.

J'ai dit tout à l'heure qu'il n'avait pas été imaginé que la passe, et donc la nomination, dans un dispositif commun affecterait les écoles ; ce n'est pas tout à fait vrai. Il y avait une sorte d'anticipation inscrite dans les règlements de la passe des deux écoles, par exemple : « l'inscription d'A.E. dans une association renouvellera la réflexion de l'ensemble de ses membres sur leur rapport à l'École⁷. » Ce qui n'était pas prévu, c'est que les nominations affecteraient le signifiant école pour le changer, et dès lors on peut rétrospectivement remarquer que la réflexion des membres a surtout visé à maintenir leur représentation de l'École, de leur école.

Pour conclure, je voudrais essayer de montrer comment cela a été vrai pour les deux écoles, comment cela a été refermé par elles, comment les portes se sont refermées sur *la troisième*, et comment ce qui n'a pas été symbolisé, mais dont on a maintenu la mutité, revient par l'agir d'abord et l'éclatement ensuite, dans notre réel.

Ce déjà-là, ce déjà écarté, je l'approche avec les Analystes de l'École (A.E.)

⁷ Le comité de rédaction des *Carnets* m'indique que le règlement de la passe n'apparaît pas dans le texte de présentation de l'École dans l'annuaire de l'EPSF, cet effet sur ses membres n'y était donc pas inscrit.

Cela pourrait être lu avec d'autres déterminants⁸, mais il faut tout de même remarquer qu'entre 2002 et 2010, des Analystes de l'École, dans l'une, puis dans l'autre école, président aux destinées de l'expérience.

Tout d'abord, la première nomination dans ce dispositif commun, confronte les deux écoles à une question commune et directement liée à cette nomination : que faire d'une nomination si le nommé A.E., Analyste de l'École, ne s'inscrit pas dans une des deux écoles ? Voilà une question qui concernait *la troisième*, non pas l'une et l'autre des écoles, mais les deux ensemble en raison d'un effet de la passe, le premier du dispositif. Elles se sont d'ailleurs réunies pour en débattre, et n'ont trouvé d'autre solution que celle de s'en remettre, dans l'attente, au choix de l'Analyste de l'École ! (on peut d'ailleurs remarquer que ce n'est pas du tout la même affaire selon qu'il s'agit de prendre acte de la nomination A.E., lettres qui peuvent s'inscrire sans conséquence, ou d'entendre ce que produit cette nomination en tant qu'elle implique un Analyste de l'École.)

J. Fortunato ouvre la voie à *la troisième* et soulage les paroisses en s'inscrivant dans l'une d'entre elles !

Le deuxième Analyste de l'École nommé dans le dispositif refuse, dans une formule qui, à elle seule, mériterait réflexion, refuse de désigner un Collège, ce qui est la seule chose attendue de l'Analyste de l'École, enfin, en plus de son inscription ici ou là.

Les deux autres Analystes de l'École, dont faisait partie le président de l'EPSF, lui substituent le premier parmi les nommés par le dispositif, pour que trois puissent désigner un Collège dans les délais impartis par le fonctionnement de l'EPSF. À ma connaissance, cela se déroule sans plus de réflexions à l'EPSF qu'à *la lettre lacanienne* (à l'époque APEP), c'est-à-dire sans égards pour les deux écoles que cela concerne.

Et pourtant voilà qu'était posée une véritable question à *la troisième*, au commun des deux, association et école : que fait-on quand un Analyste de l'École refuse ce qui est un fondement du dispositif commun ?

Le deuxième Analyste de l'École désigné par le Collège commun n'interrogeait pas moins la troisième que le premier : celui-là avec le suspens de son inscription, et un temps d'attente toléré par les deux écoles, l'autre avec le refus de participer à la désignation du Collège.

La précipitation dans une réponse, des seuls Analystes de l'École désignants, (enfin l'un d'entre eux était président et devait à ce titre faire respecter quelque échéance) me paraît aujourd'hui une institutionnalisation du dispositif qui a soustrait aux écoles, mais avec leur agrément (qui ne dit mot consent !) la possibilité d'une commune élaboration.

⁸ Et très particulièrement la réglementation du titre de psychothérapeute.

N'est-ce pas là un point de bascule, non plus, d'abord, entre les deux écoles, mais par une modification de l'équilibre entre les écoles et le dispositif, et seulement ensuite entre les deux écoles ? Et peut-être, est-ce le moment où s'inscrit un impossible de *la troisième* ?

Ce temps (2004-2007) me semble se caractériser par une réaction contre les effets du dispositif, contre l'effet *troisième*, contre l'effet de déplacement des lignes d'organisation des partenaires initiaux. C'est alors, par exemple, que l'APEP prend nom d'école, sans réinterroger son rapport à la passe et au dispositif.

On peut se demander si la fonction A.E. n'est pas, elle aussi, affectée par cette institutionnalisation puisque les troisième et quatrième Analystes de l'École seront, en des temps différents, présidents respectivement de l'une et de l'autre école.

Je voudrais proposer trois types de conséquences : une dissociation de *la troisième* virtuelle entre les écoles et le Collège, des clivages dans les groupes constituant les écoles, et, peut-être, une tentative institutionnelle de restauration.

Un exemple de cette dissociation me paraît être le suivant : vers 2006-2007, l'idée d'une modification du dispositif par la constitution d'un pool des passeurs s'exprime à *la lettre lacanienne*. Aucun débat ne parvient à se mettre en place dans cette école. Cependant, c'est lors d'une réunion publique du Collège, qu'une réponse est formulée qui articule un refus et les raisons de ce refus⁹. L'espace du questionnement et de l'élaboration se trouve squeezé. La réunion publique prend à cette occasion un tour politique de fait, ce qui s'y exprime peut être entendu, discuté par le public de ces réunions, mais les deux écoles, en tant que telles, dans leur espace, négligent la question. Ouverte depuis une école, la question reste en souffrance par défaut de *la troisième*, sauf à la retrouver dans le grief de *la lettre lacanienne* à l'égard du Collège qui serait devenu une instance politique.

Donnons un autre exemple de dissociation dans le dispositif : quelques rencontres discrètes ont lieu, fin 2007, pour envisager un remaniement éventuel du dispositif par l'arrivée d'une nouvelle association. Alors qu'au cours des années précédentes, la même question, mais articulée autour d'une demande d'une association, avait été traitée dans le Collège (instance pour la passe), cette fois-ci, c'est dans l'informel de rencontres hors des écoles et hors de portée de l'élaboration de leur communauté que cela se déroule. L'échec de ces rencontres produira un clivage irréversible dans *la lettre lacanienne*.

La passe, non seulement n'a plus d'espace troisième entre les deux écoles, mais introduit une coupure dans l'une d'entre elles.

⁹ Cf. G. Hubé, « Le passeur qui sait/qui c'est ? », *Cahiers pour une école*, n° 16, p. 105, et *Carnets de l'EPSF*, n° 64, 2007, p. 7.

Mais corrélativement *la troisième* muette fait irruption institutionnelle ; elle est agie, pourrait-on dire, par deux présidents (2007). Un colloque sur la Proposition d'octobre 1967¹⁰ se prépare entre les deux écoles, sans impliquer le Collège. Et une publication commune — un document de travail puis des actes du colloque — marque ce qui est peut-être à considérer comme un acting out, une vérité en souffrance qui monte sur la scène ! La publication commune d'une recollection des interventions aux réunions publiques d'un Collège de la passe restera cependant en souffrance.

Enfin, et pour finir, remarquons une nouvelle, timide, et inaperçue apparition de la question de *la troisième* : les trois derniers Analystes de l'École nommés désignent un Collège troué d'une vacance de membres désignés. Sans commentaire. Ils adressent une question inarticulée aux écoles. Celles-ci, craintives de voir apparaître quelque « pouvoir » et sourdes à la question posée, les amènent (comme pour le premier et le second) à les soulager en formulant des enjeux de fonctionnement là où, bien trop tard bien sûr, une rencontre des deux écoles, formant *la troisième*, était convoquée.

La nomination au un par un des Analystes de l'École interroge, au-delà de l'institué, le rapport de chacun à la psychanalyse et non le rapport à son école ; mais les écoles institutionnalisent une réponse commune ou silencieuse, muette. Et pourtant il me semble qu'on peut repérer l'erre d'une question lors de chaque nomination, que l'Analyste de l'École trace à son insu, et qui s'adresse aux écoles comme groupes institués.

Mais les écoles institutionnalisent. Est-ce fatalité ? Faut-il renoncer et trouver autre chose ?

Non, c'est pour autant que *la troisième* muette est méconnue que les écoles ne peuvent prendre en compte les effets de passe autrement qu'en s'en défendant. L'attention portée aux effets informulés, déchiffrables dans l'après coup, le travail de lecture des mouvements dans les écoles en tant qu'ils sont conséquents aux enjeux de la passe et non à des questions de pouvoir et de personnalités peuvent, si on les ouvre, si on leur donne une voix, permettre à des écoles de s'organiser en tenant compte du savoir inédit concernant les groupes analytiques, issu des passes dans un dispositif qui n'est pas que d'une école, ni sans correspondant associatif. Cela suppose des écoles attentives à la question de *la troisième* alors même qu'elle est antagonique à leurs organisations associatives.

Un contre-exemple pour illustrer cela : c'est après une intervention d'une Analyste de l'École¹¹ que l'APEP s'est trouvée convaincue de la

¹⁰ *La proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École en 2007*, colloque de l'EPSF et de la lettre lacanienne, une école de la psychanalyse des 6-7 octobre 2007, à Paris.

¹¹ A.-M. Braud « La formation de "quelques autres" : une version d'école ? », *Cahiers pour une école* n° 8 et *Carnets* de l'EPSF, n° 44, 2003, p. 9.

pertinence de la désignation d'un Collège par les derniers A.E. nommés. Mais cette association n'a pas fait le travail de transcription de cet assentiment dans ses textes. Huit ans plus tard, sur la base de ce texte non actualisé, une assemblée générale de *la lettre lacanienne* a pu démentir cet assentiment.

La troisième peut rester muette pourvu que les associations, au moins deux, lui prêtent voix. Une nouvelle association est possible, elle suppose un écart d'avec nos appartenances actuelles, EPSF, *la lettre lacanienne*, autre, pour répondre à celle qu'exige *la troisième*.